

Rapport d'activité 2015

Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation,
de la sécurité et qualité des produits et services
(ILNAS)

Avril 2016

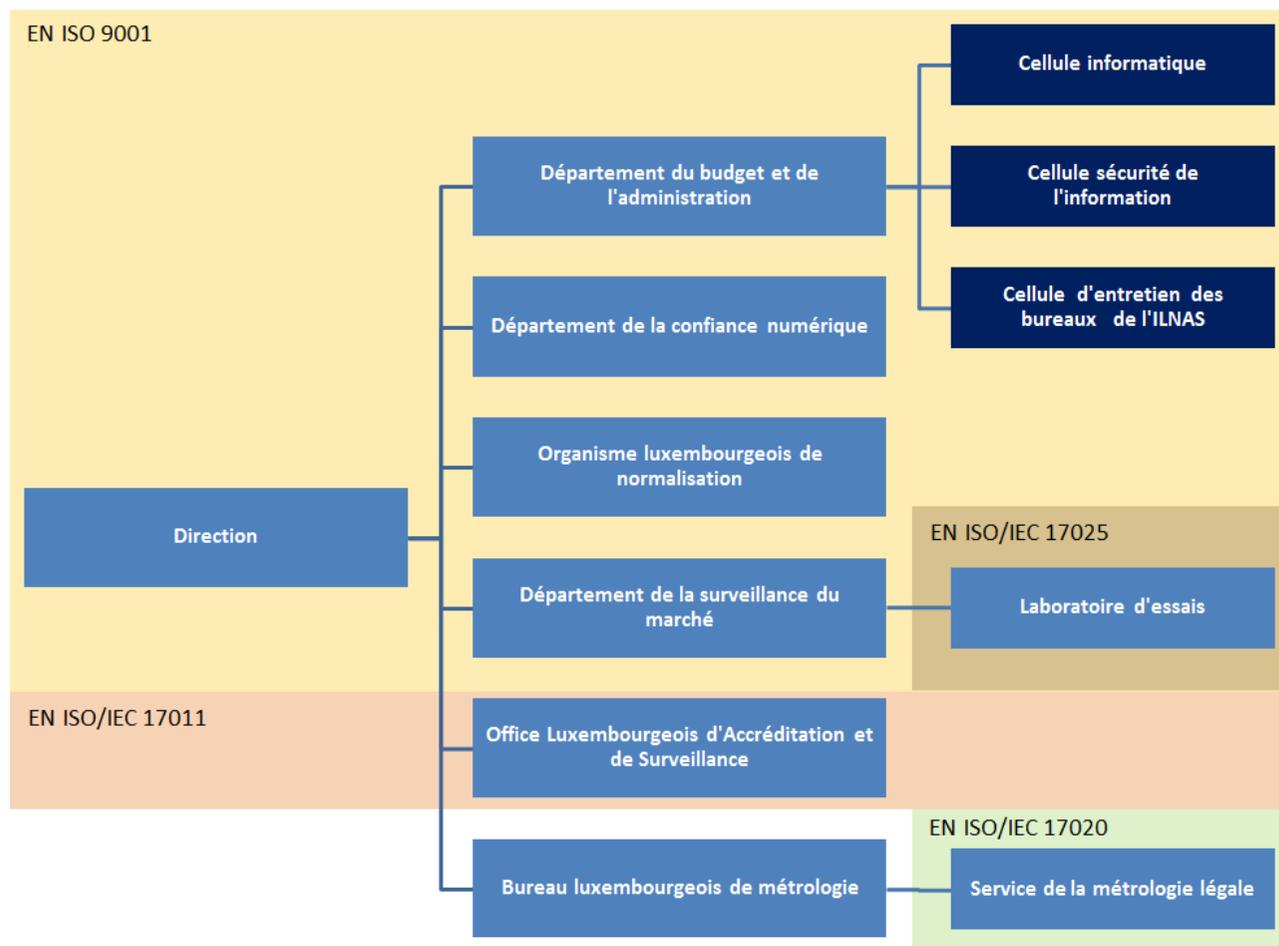
ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation,
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

TABLE DES MATIERES

1.	DIRECTION	5
1.1.	<i>Missions.....</i>	5
1.2.	<i>Actions de développement</i>	5
1.3.	<i>Transfert de connaissance et rayonnement</i>	6
2.	DEPARTEMENT BUDGET ET ADMINISTRATION (DBA)	9
2.1.	<i>Ressources humaines</i>	9
2.2.	<i>Budget et comptabilité.....</i>	11
2.3.	<i>Bâtiment et équipements.....</i>	12
3.	DEPARTEMENT DE LA CONFIANCE NUMERIQUE	13
3.1.	<i>Contrôle des prestataires de services de confiance qualifiés (PSCQ).....</i>	13
3.2.	<i>Contrôle des prestataires de services de dématérialisation ou de conservation (PSDC).....</i>	14
3.3.	<i>Economie de la connaissance normative des TIC</i>	14
3.4.	<i>Participation au certificat universitaire "Smart ICT for business innovation"</i>	15
3.5.	<i>Transfert et communications</i>	15
4.	L'ORGANISME LUXEMBOURGEOIS DE NORMALISATION (OLN).....	16
4.1.	<i>Organisme luxembourgeois de normalisation</i>	16
4.2.	<i>Le registre national des délégués en normalisation</i>	16
4.3.	<i>Consultation et vente de documents normatifs</i>	17
4.4.	<i>Mise en application de nouvelles normes européennes sur le plan national</i>	18
4.5.	<i>Travaux de normalisation sur le plan national.....</i>	18
4.6.	<i>Sensibilisation et accès à la normalisation</i>	19
4.7.	<i>Activités dans le cadre de la directive 98/34/CE prévoyant une procédure d'information dans le domaine des règles techniques.</i>	20
5.	DEPARTEMENT DE LA SURVEILLANCE DU MARCHÉ.....	21
5.1.	<i>Activités au plan international</i>	21
5.1.1.	<i>Relations avec le Conseil de l'Union européenne et les Directions générales de la Commission européenne.....</i>	21
5.1.2.	<i>Campagnes européennes.....</i>	22
5.1.3.	<i>ICSMS (Système d'information et de communication de la surveillance du marché).....</i>	23
5.2.	<i>Activités au plan national.....</i>	23
5.2.1.	<i>Collaboration avec l'Administration des douanes et accises.....</i>	23
5.2.2.	<i>Sorties sur le terrain et contrôles réalisés auprès des opérateurs économiques.....</i>	26
5.2.3.	<i>Conférences nationales.....</i>	29
5.3.	<i>Le laboratoire d'essais de l'ILNAS.....</i>	29
6.	OFFICE LUXEMBOURGEOIS D'ACCREDITATION ET DE SURVEILLANCE (OLAS).....	31
6.1.	<i>Le département de l'OLAS en quelques chiffres</i>	31
6.2.	<i>L'OLAS et la formation.....</i>	32
6.3.	<i>Les activités européennes et internationales de l'OLAS</i>	33
6.4.	<i>La désignation des organismes notifiés.....</i>	34
6.5.	<i>Promotion de l'accréditation.....</i>	34
7.	BUREAU LUXEMBOURGEOIS DE MÉTROLOGIE (BLM)	35
7.1.	<i>Service de métrologie légale</i>	35
7.1.1.	<i>Vérification CE des instruments de pesage suivant la directive 2009/23/CE (anc. 90/384/CEE)</i>	35
7.1.2.	<i>La surveillance métrologique du parc d'instruments de mesure en usage</i>	36
7.1.3.	<i>Accréditation ISO/CEI 17020 du Service de métrologie légale.....</i>	39
7.1.4.	<i>Activité au niveau européen et international du Service de métrologie légale</i>	39
7.2.	<i>La métrologie industrielle et scientifique</i>	40
7.2.1.	<i>Stratégie nationale de métrologie.....</i>	40
7.2.2.	<i>Développement d'une infrastructure nationale.....</i>	40
7.2.3.	<i>Rayonnement international</i>	41
7.2.4.	<i>Formation.....</i>	41
7.2.5.	<i>Recherche.....</i>	41
7.2.6.	<i>Sensibilisation.....</i>	42

Organigramme



1. Direction

1.1. Missions

La direction de l'ILNAS, outre la conduite et la supervision des missions légales de l'administration publique:

- Définit et suit les stratégies des domaines de l'accréditation, de la normalisation, de la confiance numérique, de la surveillance du marché et de la métrologie;
- Définit et suit les études et recherches scientifiques, ainsi que le champ de l'éducation ad hoc, dans les domaines de l'accréditation, de la normalisation, de la confiance numérique, de la surveillance du marché et de la métrologie;
- Assure la présidence et la gérance du GIE ANEC;
- Participe aux assemblées générales de l'ISO, IEC, CEN, CENELEC, ETSI, IEC, IAF et ILAC et aux réunions nationales, européennes et internationales nécessaires, en relation avec les champs d'activité de l'ILNAS.

1.2. Actions de développement

Considérant spécifiquement la normalisation comme un des outils de support de la compétitivité, l'ILNAS, en tant qu'Organisme luxembourgeois de normalisation, a rédigé la stratégie normative luxembourgeoise (2014-2020) axée sur une approche économique sectorielle et orientée selon les besoins du marché, se déclinant selon les trois piliers suivants:

- Développement normatif du secteur des TIC
- Rayonnement européen et international quant à la normalisation technique
- Offre de produits et de services normatifs

En outre, deux thématiques sont directement suivies et développées via la direction de l'ILNAS, selon les besoins exprimés: l'éducation à la normalisation et la recherche dans le domaine de la normalisation.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/publications/normes-normalisation/orientations-strategiques/strategie-normative-2014-2020/strategie-normative-luxembourgeoise-2014-2020.pdf>

Depuis octobre 2010, l'ILNAS peut s'appuyer sur le GIE ANEC et plus particulièrement sur son département "Normalisation" pour mettre en œuvre cette stratégie. Dans ce cadre, la direction de l'ILNAS est notamment fortement impliquée au niveau de la thématique de l'éducation à la normalisation, et à ce titre a directement développé le diplôme universitaire de type certificat: "Smart ICT for Business Innovation".

La direction de l'ILNAS compose le comité de pilotage de ce certificat universitaire, mené en collaboration avec l'Université du Luxembourg. En date du 21 avril 2015, le kick-off meeting de cette nouvelle formation diplômante a réuni, à la Chambre de Commerce, les différents partenaires impliqués dans le projet.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2015/kick-off-meeting-certificat/index.html>

La première promotion de ce certificat universitaire a débuté en septembre 2015.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2015/Le-nouveau-certificat-universitaire-Smart-ICT-for-Business-Innovation-a-debute/index.html>

1.3. Transfert de connaissance et rayonnement

La direction de l'ILNAS assure également plusieurs cours universitaires, en lien avec le domaine normatif, directement au sein du certificat universitaire "Smart ICT for Business Innovation" ainsi que pour le bachelor "Computer Science" de l'Université du Luxembourg.

Dans le cadre de ses activités de développement, la direction de l'ILNAS a délivré de nombreuses présentations, communications et sensibilisations ad hoc:

- Meeting d'échange "ISO/IEC JTC1" Luxembourg/Allemagne (13 janvier 2015)

L'ILNAS s'est déplacé au DIN (Berlin), organisme national de normalisation allemand, également fortement impliqué dans le suivi des travaux du comité international de normalisation ISO/IEC JTC1. De nombreux échanges bidirectionnels ont été réalisés lors de ce meeting, notamment quant au certificat universitaire "Smart ICT for Business Innovation", ayant abouti à la planification d'une conférence du DIN au Grand-Duché de Luxembourg en juin 2015.

- Meeting d'échange relatif au certificat universitaire "Smart ICT for Business Innovation" avec les membres de la direction du CEN-CENELEC (09 février 2015)

L'ILNAS s'est déplacé au sein du CEN-CENELEC (Bruxelles), afin de présenter le certificat universitaire "Smart ICT for Business Innovation". Ce meeting a notamment permis de valider la participation directe du directeur innovation du CEN-CENELEC dans le programme d'enseignement de ce certificat.

- Meeting d'échange relatif au certificat universitaire "Smart ICT for Business Innovation" avec l'ETSI (30 avril 2015)

Dans le cadre du certificat universitaire "Smart ICT for Business Innovation", l'ILNAS, en collaboration avec l'Université du Luxembourg, a reçu le directeur innovation de l'ETSI. En effet, cet institut soutient activement cette formation universitaire non seulement en tant que supporting partner, mais également via une participation directe dans le programme d'enseignement. Ce meeting a également permis d'étudier les synergies des organismes de normalisation dans le domaine des Smart ICT, ou encore d'évoquer les potentiels développements en lien direct avec les domaines de recherche de l'Université du Luxembourg.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2015/reunion-ilnas-etsi/index.html>

Dans sa newsletter du mois de septembre 2015, sur demande et en collaboration avec la direction de l'ILNAS, l'ETSI a mis le certificat universitaire "Smart ICT for Business Innovation" à l'honneur.

http://www.portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2015/l_etsi-met-le-certificat-universitaire-Smart-ICT-for-Business-Innovation-a-l_honneur/index.html

- Workshop Smart ICT (04 juin 2015)

L'ILNAS et le GIE ANEC ont reçu des représentants du DIN, dans le cadre de l'organisation d'un workshop national Smart ICT. Ces derniers ont, d'une part proposé un aperçu des travaux de normalisation européens en matière de cybersécurité, et d'autre part, une vue générale des travaux du groupe de travail international ISO/IEC JTC 1/Special working-group on planning dédié à l'identification des tendances technologiques matures en termes de normalisation. Une table ronde avec des délégués nationaux en normalisation a ensuite permis d'identifier des tendances nationales pour la normalisation des TIC et de mettre en lumière des pistes d'amélioration pour la sensibilisation des acteurs nationaux.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2015/workshop-smart-ict-juin-2015/index.html>

- Petit-déjeuner Data center (02 juillet 2015)

A l'occasion de ce petit-déjeuner, l'ILNAS et le GIE ANEC ont présenté les activités de normalisation menées aux niveaux international et européen pour les data centers. Les acteurs nationaux intéressés ont ainsi pu prendre connaissance des travaux en cours et des possibilités de participation à la normalisation au niveau national.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2015/petit-dejeuner-normalisation-et-data-centers/index.html>

- Représentation au sein du groupe de travail européen sur l'éducation à la normalisation (6 octobre 2015)

La direction de l'ILNAS a participé, avec le GIE ANEC, à une réunion du CEN-CENELEC "Joint working group on education about standardization" afin de présenter le certificat universitaire "Smart ICT for Business Innovation" aux organismes de normalisation nationaux de différents pays européens présents à cette réunion.

- Journée Mondiale de la Normalisation (14 octobre 2015)

Dans ce cadre, l'ILNAS et le GIE ANEC ont invité plusieurs orateurs qui ont respectivement présenté les résultats de la Cloud Standards Coordination Phase 2 de l'ETSI, et les défis de l'informatique en nuage pour les entreprises, ainsi que son rôle support à l'innovation. La seconde partie de cette journée était dédiée à la normalisation de manière plus large et une présentation a notamment permis de mieux saisir les enjeux des accords de collaboration internationaux en matière de normalisation. Enfin, afin de récompenser le travail de normalisation de M. Thierry Wagner (EMEA Regulatory Affairs Director, DuPont Medical and Pharmaceutical Protection), la direction de l'ILNAS lui a remis le trophée 2015 "Délégué national en normalisation".

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2015/Retour-sur-la-Journee-Mondiale-de-la-Normalisation-2015-au-Grand-Duche/index.html>

- Représentation au sein de l'ETSI (16 novembre 2015)

La direction de l'ILNAS, accompagnée du GIE ANEC, a participé au 45ème NSO Meeting afin de présenter également le certificat universitaire "Smart ICT for Business Innovation" aux organismes de normalisation nationaux (communauté ICT et domaine des télécommunications) de différents pays européens qui étaient présents à cette réunion.

- Projets de recherche Smart ICT

En 2015, sous contrôle de l'ILNAS, le GIE ANEC a poursuivi sa collaboration avec la société ApexIS Information Solution pour des travaux de recherche relatifs aux domaines "Green ICT" et "Big Data & Next generation analytics". Dans ce cadre, la direction de l'ILNAS a effectué une revue des rapports de recherche ad hoc afin qu'ils soient adaptés avant la livraison des versions finales. Ce travail s'inscrit directement dans le contexte du certificat universitaire "Smart ICT for Business Innovation", les résultats de recherche alimentant directement certains cours délivrés lors de la formation.

2. Département budget et administration (DBA)

Certifié ISO 9001:2008 en 2014, le département du budget et de l'administration est chargé principalement de la gestion des ressources humaines, de l'élaboration du projet de budget et de l'exécution des opérations comptables de l'ILNAS.

2.1. Ressources humaines

Le cadre du personnel de l'ILNAS comprend des fonctionnaires, des employés de l'Etat, des fonctionnaires stagiaires et des employés stagiaires.

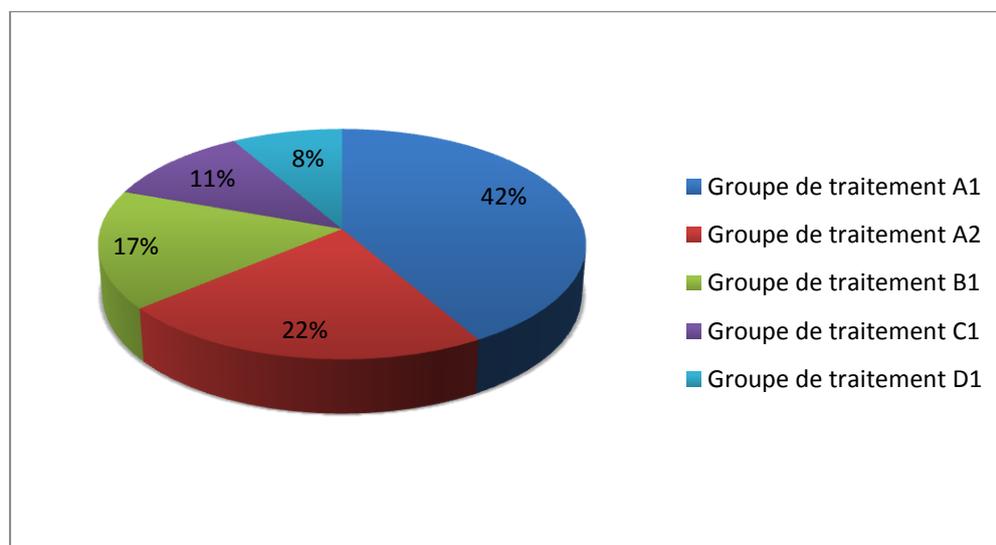
Le tableau ci-dessous montre la composition du personnel de l'ILNAS au 31 décembre 2015.

Groupe de traitement	Fonctionnaires et stagiaires		Employés et stagiaires		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
A1	3	9	0	3	15
A2	0	8	0	0	8
B1	3	2	0	1	6
C1	1	1	1	1	4
D1	0	2	0	1	3
Total	7	22	1	6	36

Situation au 31 décembre 2015 / Source: ILNAS

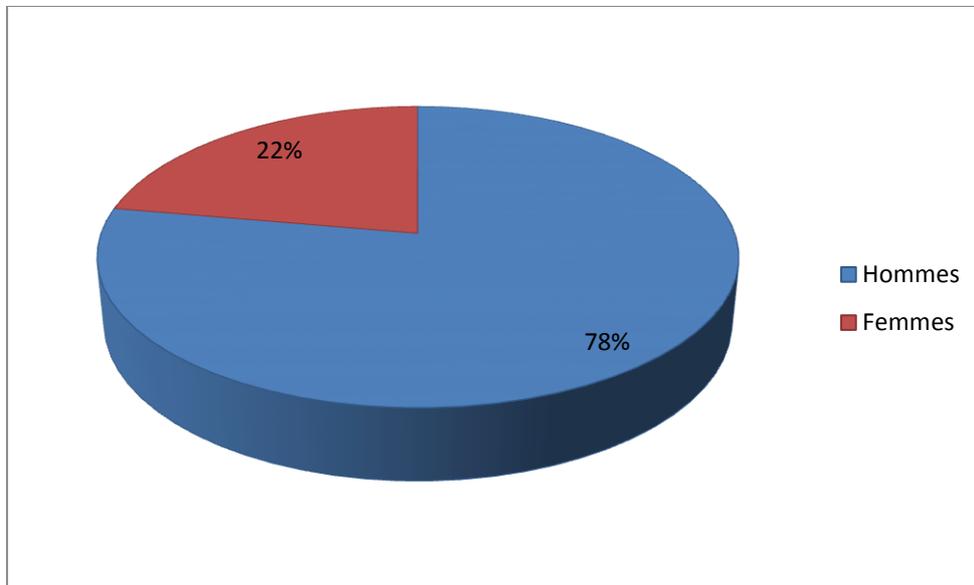
Par ailleurs, 1 employé du groupement d'intérêt économique "Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance (GIE-ANEC)" a assisté l'institut dans la réalisation de missions relevant de la métrologie industrielle et scientifique telles qu'elles sont définies dans la loi modifiée du 4 juillet 2014 portant réorganisation de l'ILNAS. Cet employé n'est pas repris dans le tableau ci-dessus.

La répartition en pourcentage des agents de l'ILNAS selon les différents groupes de traitement se présente comme suit:



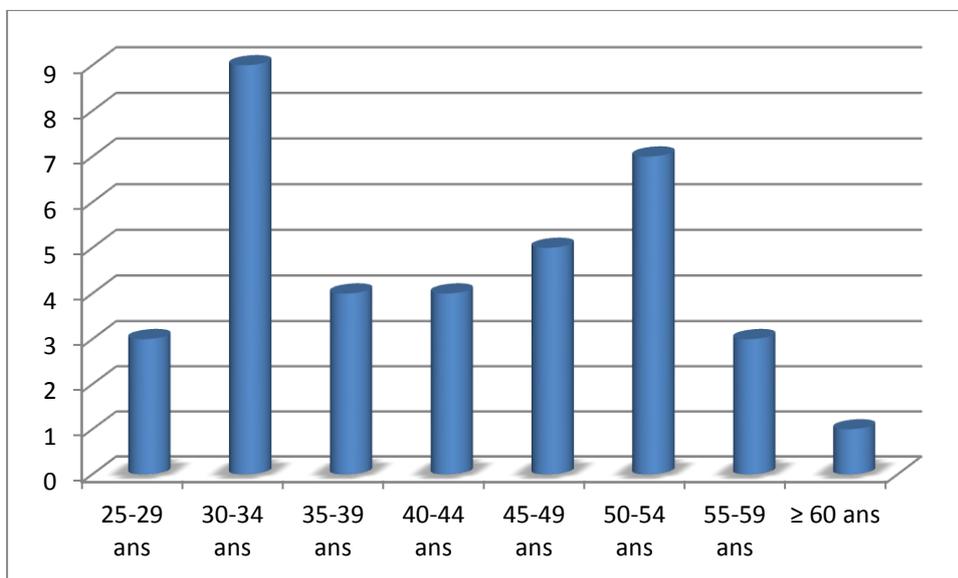
Source: ILNAS

Le graphique ci-après montre le pourcentage hommes-femmes de l'ensemble du personnel de l'ILNAS.



Source: ILNAS

Un troisième graphique montre la répartition des membres de l'ILNAS par tranches d'âge.



Source: ILNAS

Cette répartition par tranches d'âge révèle une relative jeunesse du personnel de l'ILNAS qui peut être à l'avantage d'une administration créée en 2008 et en face de multiples défis engendrés par un assez large éventail de missions inscrites dans la loi modifiée précitée du 4 juillet 2014.

En matière de ressources humaines, le DBA est également en charge d'organiser, s'il y a lieu, les examens de fin de stage, de fin de formation spéciale et de promotion de son personnel

fonctionnaire. Signalons dans ce contexte qu'un fonctionnaire stagiaire a réussi son examen de fin de stage de sorte qu'il a pu bénéficier d'une nomination définitive aux fonctions d'attaché au cours de l'année.

Quant aux vacances de poste, remarquons que sur les quatre postes vacants au 1^{er} janvier 2015, trois ont pu être occupés avant le 1^{er} octobre 2015, date de l'entrée en vigueur des réformes dans la Fonction publique.

Par ailleurs, notons que le Conseil de gouvernement a marqué son accord à la création de trois postes supplémentaires de la carrière du chargé d'études dont deux pour les besoins du département de la surveillance du marché et un pour le Bureau luxembourgeois de métrologie de l'ILNAS. Le Conseil de gouvernement a également consenti à renforcer le personnel du service de métrologie légale de l'institut en autorisant la création d'un poste du groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique et technique. Pour doter l'ILNAS du personnel nécessaire afin de prendre en charge les nouvelles missions de surveillance dans le domaine d'activité des prestataires de services de dématérialisation ou de conservation (PSDC), deux postes dans la carrière de l'employé A1, sous-groupe scientifique et technique, et un poste d'informaticien dans la carrière du chargé d'études ont été attribués à l'ILNAS. Le DBA a donc ouvert sept nouveaux dossiers d'engagement de personnel.

La formation continue

Les entretiens de développement professionnel annuels permettent de dégager les besoins réels en formation de chaque membre du personnel. Le plan de formation qui en résulte montre clairement que pour répondre valablement à cette demande en compétences nouvelles, il y a lieu de recourir, outre aux séminaires offerts par l'Institut national d'administration publique (INAP) à des cours de formation auprès d'organismes spécialisés, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Comme les années précédentes, nombre d'agents de l'ILNAS ont profité de cette offre de formation en 2015 et le département budget et administration a ainsi préparé l'assimilation de 14 cours de formation aux cours de formation continue dispensés à l'INAP.

En tout, 77% du personnel de l'ILNAS ont participé tout au long de l'année à des formations proposées soit par l'INAP soit par d'autres organismes de formation continue reconnus pour la qualité de leur enseignement.

2.2. Budget et comptabilité

Le budget de l'exercice 2015 de l'ILNAS est ventilé sur:

- 5 articles du budget des recettes (recettes prévues: EUR 406.100.-);
- 27 articles du budget des dépenses (crédits votés: EUR 5.549.337.- et EUR 1.829.600.- pour des dépenses en capital);
- articles du budget des recettes et des dépenses pour ordre au montant de EUR 21.000.- chacun.

Le montant de EUR 1.829.600.- des dépenses en capital, nettement plus élevé que les exercices précédents (p. ex. EUR 85.310.- en 2014), a servi principalement à financer la fourniture et l'installation des équipements de compatibilité électromagnétique, radio et de télécommunication du nouveau laboratoire d'essais de l'ILNAS construit sur le site de Belval.

Quant à l'exécution journalière du budget, le département a émis 233 engagements et 582 ordonnances avec 864 pièces au courant de l'année 2015.

2.3. Bâtiment et équipements

DBA - Cellule Entretien des bureaux de l'ILNAS

La cellule Entretien des bureaux de l'ILNAS (CEB) intervient en cas de problèmes techniques au sein des locaux loués par l'Etat pour les besoins de l'ILNAS dans le bâtiment dit "Southlane Tower I". Elle sert principalement d'interface entre le propriétaire de la tour et l'ILNAS tout en apportant elle-même une solution aux problèmes mineurs d'entretien et de réparation qui ne sont pas de la responsabilité de la bailleuse.

DBA - Cellule Informatique

La cellule Informatique (CI) recueille auprès des chefs de département les besoins en matériel et logiciel informatique et les transmet au Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE). Avec le support technique du CTIE la CI installe et gère l'équipement informatique mis à disposition de l'ILNAS. La CI intervient également en cas de problèmes sur le réseau de télécommunications de l'ILNAS en recourant, le cas échéant, au support technique du Centre de communications du gouvernement (CCG).

3. Département de la confiance numérique

3.1. Contrôle des prestataires de services de confiance qualifiés (PSCQ)

Le Département de la confiance numérique organise le suivi et la promotion des instruments de contrôle dans le domaine de la confiance numérique. Dans ce cadre, il effectue la mise à jour constante du système qualité de surveillance des prestataires de services de confiance, notamment pour le domaine des "Public key infrastructures" (PKI). Ce dernier a ainsi été remis à jour en 2015 par rapport aux nouvelles normes de l'ETSI ("European Telecommunications Standards Institute") référencées dans les actes d'implémentation du règlement (UE) N° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance (règlement eIDAS) et a été mis à disposition sur le Portail qualité.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/documentations/confiance-numerique/surveillance-psc/index.html>

Dans ce contexte, le Département de la confiance numérique a procédé, courant 2015, au contrôle du "Prestataire de services de confiance qualifié" (PSCQ) délivrant des certificats qualifiés au Grand-Duché de Luxembourg, "LuxTrust S.A.". Un audit de contrôle de la part de l'ILNAS a été réalisé les 1^{er} et 2 avril 2015 et des réunions de surveillance ont eu lieu les 23 janvier, 1^{er} juillet et 16 décembre 2015.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/confiance-numerique/prestataires-services-confiance/psc-notifies/index.html>

De plus, la Commission européenne (CE) impose à chaque État membre l'établissement, la mise à jour et la publication d'une "Liste de confiance" ("Trusted list") contenant les informations minimales relatives aux PSCQ délivrant, au public, des certificats qualifiés et qui sont contrôlés par chaque État membre au niveau national.

Au Grand-Duché de Luxembourg, l'ILNAS est en charge de la gestion de cette "Trusted list" nationale, qui a été mise à jour, selon les spécifications de la Commission européenne, le 20 mars et le 12 août 2015.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/confiance-numerique/prestataires-services-confiance/liste-confiance/index.html>

Pour pouvoir exécuter ses missions de surveillance selon le règlement eIDAS, le Département de la confiance numérique a participé à plusieurs réunions et groupes de travail européens :

- groupe de travail européen sur l'identification électronique et les services de confiance, le 29 janvier 2015;
- trois réunions de l'ENISA (Agence européenne de "cyber-sécurité") au sujet de l'article 19 du règlement (UE) N° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance, les 12 février, 11 mai et 29 octobre 2015;
- deux réunions du FESA ("Forum of European Supervisory Authorities for Electronic Signatures"), les 27 et 28 mai ainsi que les 28 et 29 octobre 2015;

- groupe de travail de l'ETSI au sujet du règlement (UE) N° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance, les 24 et 25 juin 2015;
- réunion européenne sur la gestion de la liste de confiance nationale, le 8 décembre 2015.

3.2. Contrôle des prestataires de services de dématérialisation ou de conservation (PSDC)

Dans le cadre de la loi du 25 juillet 2015 relative à l'archivage électronique, le Département de la confiance numérique effectue la mise à jour constante du système qualité de surveillance des prestataires de services de dématérialisation ou de conservation. Ce dernier a ainsi été remis à jour en 2015 par rapport à la mise en vigueur de la loi relative à l'archivage électronique et a été mis à disposition sur le Portail qualité. L'ILNAS a aussi participé à la mise à jour de la règle technique d'exigences et de mesures pour la certification des PSDC (Prestataires de Services de Dématérialisation ou de Conservation).

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/confiance-numerique/archivage-electronique/index.html>

Le Département de la confiance numérique a présenté les exigences de la loi du 25 juillet 2015 relative à l'archivage électronique lors de plusieurs événements :

- événement de présentation de la loi relative à l'archivage électronique organisé par la FedISA ("Federation ILM, Storage & Archiving"), le 17 septembre 2015;
- événement de présentation de la loi relative à l'archivage électronique aux hôpitaux nationaux, organisé par Luxith ("IT for healthcare"), le 6 octobre 2015;
- événement "ABBL meets members", en date du 21 octobre 2015;
- trois réunions avec des organismes d'évaluation de la conformité.

3.3. Economie de la connaissance normative des TIC

- Niveau européen

Durant l'année 2015, le Département de la confiance numérique a participé le 26 février, le 11 juin, le 17 septembre et le 26 novembre 2015 comme représentant national à la plateforme européenne pluripartite de normalisation des Technologies de l'information et de la communication ("European multi-stakeholder platform on ICT standardisation"). Dans ce contexte, le département de la confiance numérique a participé le 11 février 2015 à une réunion entre les États membres et la Commission européenne.

Cette plateforme constitue un groupe consultatif d'experts pour toutes les questions liées à la normalisation européenne des TIC et son application effective. Son rôle est de :

- conseiller la Commission européenne sur son programme de travail pour la normalisation des TIC;
- identifier les futurs besoins potentiels en matière de normalisation des TIC;
- conseiller la Commission européenne sur les éventuels mandats de normalisation;
- conseiller la Commission européenne sur les spécifications techniques dans le domaine des TIC en regard de leur référencement dans les marchés et les politiques publiques;
- conseiller la Commission européenne au sujet de la coopération entre les organisations d'élaboration de normes.

Dans ce cadre, l'ILNAS constitue le point de contact national officiel pour l'échange d'informations entre le marché luxembourgeois et la plateforme européenne pluripartite de normalisation des TIC. Dans ce contexte, le Département de la confiance numérique a identifié et contacté, courant 2015, des représentants du marché des TIC au Grand-Duché de Luxembourg afin de les informer des travaux de la plateforme européenne pluripartite. Le programme de travail de cette plateforme peut être consulté en ligne.

http://ec.europa.eu/growth/sectors/digital-economy/ict-standardisation/index_en.htm

- Niveau national

Au 31 décembre 2015, l'ILNAS compte 101 inscriptions de délégués nationaux au sein d'un sous-comité du comité international de normalisation ISO/IEC JTC1. A ce jour, au niveau national, les experts se répartissent principalement au niveau de 10 sous-comités.

En 2015, l'ILNAS, via le "Groupement d'intérêt économique - Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance" (GIE ANEC), a visé plus de 3.477 documents avec la rédaction de 36 rapports synthèses sur les activités au sein du ISO/IEC JTC1, aux fins d'échanges et d'information.

3.4. Participation au certificat universitaire "Smart ICT for business innovation"

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie normative luxembourgeoise 2010-2020, et plus précisément du pilier "Education à la normalisation", le département de la confiance numérique a donné 6 heures de cours en 2015, pour la formation supérieure de type certificat universitaire "Smart ICT for business innovation" au Grand-Duché de Luxembourg.

3.5. Transfert et communications

L'ILNAS a également participé à de nombreuses autres interventions (conférences, réunions, cours, etc.) relevant des domaines de la normalisation et de la confiance numérique.

Spécifiquement, en 2015, le Département de la confiance numérique a donné un cours de 18 heures dédié au domaine "Computer Science and standardization" pour le "Bachelor in Computer Science" de l'Université du Luxembourg.

La convention cadre de coopération signée en date du 9 janvier 2014, entre l'Université du Luxembourg et l'ILNAS, prévoit notamment le « [...] développement d'une offre concertée et cohérente de formations de niveau universitaire en adéquation avec les besoins du marché du travail luxembourgeois [...] ».

4. L'Organisme luxembourgeois de normalisation (OLN)

4.1. Organisme luxembourgeois de normalisation

Le département Organisme luxembourgeois de normalisation (OLN) représente le Luxembourg dans les organes du Comité européen de normalisation (CEN) et du Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC). En outre, l'ILNAS est membre de l'Institut européen des normes de télécommunication (ETSI). Au plan international, l'ILNAS représente le Luxembourg au sein de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et dans la Commission électrotechnique internationale (IEC):

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/normalisation-nationale-internationale/index.html>

4.2. Le registre national des délégués en normalisation

En 2015, le Comité de direction "normalisation", réuni à dix reprises, a pu noter 145 nouvelles inscriptions par rapport à 2014. En tout, 200 délégués nationaux en normalisation ont suivi les domaines techniques identifiés.

Un comité technique, composé de 24 personnes, s'occupe au plan national de l'élaboration d'une norme nationale.

Au sein du CEN, le suivi de 124 comités techniques et groupes de travail est actuellement couvert par 154 inscriptions d'experts nationaux.

En outre, 10 domaines techniques de l'ECISS (European committee for iron and steel standardization, cf. coopération avec le CEN) sont suivis et 20 inscriptions peuvent être comptées.

Au sein du CENELEC, 12 comités sont actuellement suivis et couverts par 12 inscriptions de délégués luxembourgeois, sans oublier le suivi des comités mixtes CEN/CENELEC et CEN/CENELEC/ETSI assuré par cinq experts luxembourgeois.

Au plan international du secteur non-électrique, 102 comités de l'ISO ont été couverts en 2015 par 193 inscriptions de la part des délégués concernés. De plus, 31 comités techniques et groupes de travail mixtes de l'ISO/IEC ont été suivis au nombre de 101 inscriptions, sans oublier le suivi des travaux de 8 comités techniques de la Commission électrotechnique internationale (IEC) pour lesquels 8 inscriptions luxembourgeoises ont été dénombrées.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/developpement-normes/participation-travaux-normalisation/index.html>

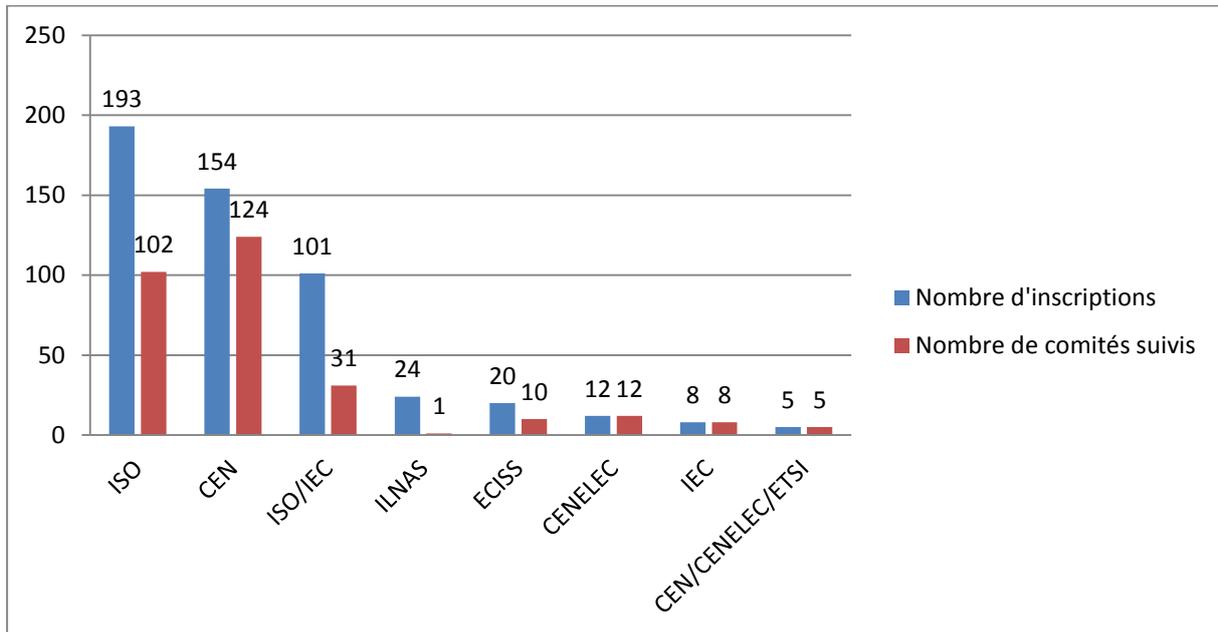


Figure 1: Nombre d'inscriptions dans les différents comités techniques de normalisation et nombre de comités techniques suivis par le Luxembourg

Le 25 février 2015, une enquête de satisfaction a été envoyée à la communauté nationale des délégués, laquelle était composée de 180 membres au moment de l'envoi. Le taux de participation était de 20%.

4.3. Consultation et vente de documents normatifs

La recherche d'informations et la mise à disposition de documents normatifs se font à l'aide de l'outil informatique "e-Shop" de l'ILNAS. En 2015, l'"e-Shop" a été complété par les normes européennes de télécommunication de l'ETSI (European Telecommunications Standards Institute) et les normes nationales allemandes du DIN (organisme allemand de normalisation).

<https://ilnas.services-publics.lu>

En 2015, 455 comptes utilisateur ont été créés via l'"e-Shop". L'OLN a délivré 5.038 documents normatifs, à savoir:

- 823 normes de l'ILNAS;
- 2.054 normes du CEN;
- 1.032 normes du CENELEC;
- 826 normes du ressort de l'ISO;
- 271 normes du ressort de l'IEC;
- 1 norme de l'ETSI
- 31 normes du DIN.

En outre, l'OLN offre aux acteurs socio-économiques six stations de lecture pour normes, qui permettent une consultation gratuite de toutes les normes disponibles dans l'"e-Shop" (sauf les normes DIN), à savoir:

- dans les locaux de l'ILNAS à Esch-Belval;

- à la Bibliothèque nationale de Luxembourg (BnL) à Luxembourg centre-ville;
- à la bibliothèque de l'Université du Luxembourg au Kirchberg;
- dans le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) à Esch-Belval;
- dans le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) à Belvaux;
- à la Chambre de Commerce (Espace Entreprises) au Kirchberg.

En 2015, 570 normes ont été consultées sur les stations de lecture.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/achat-consultation-normes/index.html>

Afin de garantir aux acteurs socio-économiques la traçabilité de l'ensemble des normes citées dans la législation luxembourgeoise, l'OLN a publié en 2015 une liste qui reprend l'ensemble des normes en question à partir de 1980.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2015/normes-legislation/index.html>

4.4. Mise en application de nouvelles normes européennes sur le plan national

En tant qu'Organisme luxembourgeois de normalisation, l'ILNAS a notamment pour mission de publier les références des nouvelles normes européennes applicables à l'échelle nationale.

Dans le cadre de cette obligation, l'ILNAS a publié en 2015 au Mémorial A 1.867 nouvelles références européennes applicables au Grand-Duché de Luxembourg. Ces nouvelles normes européennes complètent ainsi le catalogue des normes mises en application au Luxembourg. Parmi ces normes, 1.133 sont issues du CEN, 660 du CENELEC et 74 de l'ETSI.

4.5. Travaux de normalisation sur le plan national

Conformément à l'article 3 de la loi modifiée du 4 juillet 2014 portant réorganisation de l'ILNAS, un appel a été lancé le 22 juin 2015 auprès des secteurs public et privé pour recenser les besoins en nouvelles normes nationales.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2015/Proposez-une-norme-pour-simplifier-notre-monde/index.html>

Le 16 janvier 2015, l'OLN a lancé un appel à candidatures au niveau national en vue de la création d'un groupe de travail ayant pour mission l'élaboration d'une norme relative à la "surface habitable". Le groupe de travail, composé de 24 personnes, a élaboré en 2015 un projet de norme "ILNAS 101". Le 11 novembre 2015, une enquête publique a été lancée sur la norme nationale ILNAS 101 portant sur la "surface habitable". Le projet a été ajouté au plan de travail que l'OLN a communiqué aux organismes européens de normalisation ainsi qu'à la Commission européenne.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2015/norme-surface-habitable/index.html>

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2015/Enquete-publique-sur-la-norme-nationale-ILNAS-101-portant-sur-la-surface-habitable-/index.html>

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/documentations/normes-normalisation/participer-normes-nationales/ilnas-oln-F006-programme-de-travail-creation-normes-nationales/ilnas-oln-F006-programme-de-travail-creation-normes-nationales.pdf>

De plus, l'ILNAS et le CRTI-B ont signé en 2015 une convention qui régit la collaboration entre les deux partenaires et confère au CRTI-B le statut de bureau de normalisation dans le domaine de la construction.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2015/Convention-de-partenariat-entre-ILNAS-et-le-CRTI-B/index.html>

4.6. Sensibilisation et accès à la normalisation

Afin de sensibiliser les agents économiques luxembourgeois aux normes et aux travaux de normalisation, plusieurs événements ont eu lieu en 2015, à savoir :

- Séance d'information sur les normes au Lycée Josy Barthel à Mamer le 3 juin 2015

Les étudiants en deuxième année du BTS "Bâtiments et infrastructures" au Lycée Josy Barthel Mamer (LJBM) ont participé à une séance d'information sur les normes techniques. Au cours de cette matinée, ils ont pu découvrir et comprendre toute l'importance des normes pour le secteur de la construction.

- Journée mondiale de la normalisation au Luxembourg le 14 octobre 2015

A l'occasion de la 46ème Journée Mondiale de la Normalisation, l'ILNAS, l'ANEC et l'Université du Luxembourg ont organisé une conférence sur le thème "La normalisation : le langage commun universel" au sein de la Maison du Savoir sur le nouveau campus Belval de l'Université du Luxembourg. Au travers de différentes présentations, les participants ont par exemple pu découvrir le rôle des normes en relation avec l'interopérabilité des Technologies de l'information et de la communication (TIC) ou encore dans les négociations commerciales de libre échange menées par l'Union européenne, notamment pour le potentiel Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2015/Retour-sur-la-Journee-Mondiale-de-la-Normalisation-2015-au-Grand-Duche/index.html>

- Cycle de sensibilisation et de formation continue

L'ILNAS a développé une offre de formation continue, composée d'un cycle de sensibilisation proposant 6 modules d'une durée de 1,5 heures et de 3 formations plus détaillées d'une durée de 3,5 heures. Ces cours doivent permettre de saisir les enjeux de la normalisation et de maîtriser les outils utiles à une mise en pratique opérationnelle efficace.

De plus, l'ILNAS offre à l'INAP une formation de 6 heures concernant ses services liés aux normes.

http://www.portail-qualite.public.lu/fr/publications/normes-normalisation/information-sensibilisation/catalogue-formation-2015/Catalogue_de_formation_2015_WEB.pdf

<http://www.fonction-publique.public.lu/fr/formations/catalogue/secteur-communal/05ADMMDROIT/05-3-PRESEN/05-3-1-09/index.html>

4.7. Activités dans le cadre de la directive 98/34/CE prévoyant une procédure d'information dans le domaine des règles techniques.

En 2015, le point de contact national "directive 98/34/CE" au sein de l'ILNAS a transmis un dossier de notification à la Commission européenne.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/notifications-regles-techniques/index.html>

5. Département de la surveillance du marché

5.1. Activités au plan international

5.1.1. Relations avec le Conseil de l'Union européenne et les Directions générales de la Commission européenne

Conseil de l'Union européenne

Entre le 1^{er} janvier 2015 et le 30 juin 2015, les représentants du département de la surveillance du marché de l'ILNAS ont participé régulièrement aux réunions du Conseil de l'Union européenne ci-après:

- Consumer protection and information;
- Market surveillance regulation;
- Harmonisation technique (concernant les directives EPI, GAD, PED, CW).

Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne

Entre le 1^{er} juillet 2015 et le 31 décembre 2015, les représentants du département de la surveillance du marché étaient impliqués dans la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne. Ils ont soutenu le ministère de l'Economie dans l'élaboration des actes législatifs dans le cadre de l'harmonisation technique de la "DG Growth". Il s'agissait des actes législatifs suivants:

- Appareils à gaz;
- Equipements de protection individuelle;
- Installations à câbles transportant des personnes;
- Produits de construction;
- Sécurité des jouets.

Il est à noter qu'un représentant du département de la surveillance du marché a également participé à une réunion dans le cadre de l'Eco-design et Eco-labelling ("DG energie et transports").

Direction générale "Growth"

En 2015, les représentants du département ont régulièrement participé aux réunions suivantes:

Acte législatif	IMP MSG	IMP ICSMS	ADCO	Working group	Working party	Standing committee
Générale	✓	✓		✓		✓
ATEX			✓	✓		✓
CPR			✓	✓		
CW			✓			✓
EMC			✓			
EPI			✓	✓		
Explosives			✓			
GAD			✓	✓		
LIFT			✓	✓		✓
LVD			✓		✓	

MD			✓	✓		✓
PED			✓		✓	
Pyrotechnic articles			✓			
TOYS			✓	✓		✓
R&TTE			✓	✓		
Textiles				✓		

Tableau 1: Réunions "DG Growth" auxquelles le département de la surveillance du marché a participé

Direction générale "de la santé et des consommateurs"

En 2015, les représentants du département de la surveillance du marché ont régulièrement participé aux réunions suivantes:

- GPSD-Comité;
- Consumer Safety Network;
- RAPEX Contact Points;
- Prosafe forum des autorités nationales de surveillance;
- European Consumer Summit.

Au Luxembourg, l'ILNAS est également responsable de la coordination nationale ("National Focal Point") ainsi que de la formation des utilisateurs au système d'information RAPEX.

Direction générale "Energie et transports"

En 2015, les représentants du département de la surveillance du marché ont régulièrement participé aux réunions suivantes:

	Regulatory committee	ADCO	Working group
Eco-design	✓	✓	✓
Eco-labelling	✓	✓	
TPED		✓	

Tableau 2: Réunions "DG énergie et transports" auxquelles le département de la surveillance du marché a participé

5.1.2. Campagnes européennes

En 2015, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS s'est engagé à participer aux campagnes européennes Prosafe Joint Actions 2014. Prosafe est une organisation professionnelle sans but lucratif dont l'objectif principal est d'améliorer la sécurité des produits dans l'Union européenne. Les campagnes organisées par Prosafe, d'une durée de deux ans environ, sont en grande partie financées par la Commission européenne. Chaque Etat membre participant doit effectuer l'échantillonnage sur son territoire national des produits définis lors des réunions correspondantes. Des analyses techniques et des contrôles administratifs, dont les modalités sont définies lors de ces réunions, sont effectués sur chaque échantillon prélevé. Pendant les 2 années que dure chaque campagne, l'ILNAS réalise au total 440 heures de travail par campagne.

Les campagnes concernées sont:

Produits concernés par la campagne	Directive	Date de début (1 ^{ère} réunion)	Heures prestées en 2015
Barrières de sécurité pour enfants	GPSD	22.09.2015	91
Jouets acoustiques	TOYS	15-16.09.2015	80
Feux d'artifice de catégorie 1 à 3	Articles pyrotechniques	07.07.2015	169,5
Outils à main et à moteur	MD	17-18.09.2015	47,5

Tableau 3: Les campagnes européennes auxquelles a participé le département de la surveillance du marché

La participation aux campagnes de Prosafe requiert également une participation du département de la surveillance du marché de l'ILNAS aux activités de coordination dites "activités horizontales". Un total de 192 heures est prévu pour ces activités horizontales. En 2015, 60 heures ont déjà été prestées par le département.

5.1.3. ICSMS (Système d'information et de communication de la surveillance du marché)

Le département de la surveillance du marché de l'ILNAS est depuis 2002 membre actif dans le projet commun des autorités de la surveillance du marché ICSMS. Ce système d'échange d'information entre les Etats membres a été choisi fin 2011 par la Commission européenne comme système général d'archivage et d'échange d'information, par des moyens électroniques, concernant les questions liées aux activités et programmes de surveillance du marché et les informations connexes sur le non-respect de la législation communautaire d'harmonisation, tel que prévu par le règlement (CE) N° 765/2008 du Parlement européen et du Conseil. L'ILNAS a participé régulièrement aux réunions de travail entre la Commission européenne et le Comité "Advisory Board" notamment en contribuant à l'amélioration continue concernant l'utilisation de la base de données européenne et la nécessité de modifications à lui apporter. Au plan national, l'ILNAS est responsable de la coordination ainsi que de la formation des utilisateurs au système d'information ICSMS.

En 2015, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS a introduit un total de 134 produits dans la base de données européenne ICSMS. Ces produits sont issus de contrôles en relation avec des contrôles ciblés ou aléatoires, des campagnes nationales ainsi que des campagnes européennes.

5.2. Activités au plan national

Par la loi modifiée du 4 juillet 2014 portant réorganisation de l'ILNAS, entrée en vigueur le 1^{er} août 2014, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS est l'autorité compétente pour la surveillance de la mise sur le marché de produits couverts par vingt-cinq législations européennes différentes.

Il est également à noter que le département de la surveillance du marché de l'ILNAS a obtenu le 27 juillet 2015 la certification selon la norme ISO 9001:2008.

5.2.1. Collaboration avec l'Administration des douanes et accises

La base de données nationale ECSDM, mise en place en 2013, a pour but d'améliorer la coopération et l'échange d'information entre le département de la surveillance du marché de l'ILNAS et

l'Administration des douanes et accises. Des modifications et améliorations de la base de données ECSDM ont été effectuées en 2015 afin d'améliorer la couverture nationale de la surveillance du marché. Ces changements permettent d'avoir une vue plus globale sur le nombre de visites effectuées chez les opérateurs économiques pour mieux coordonner la surveillance du marché nationale.

En 2015, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS a traité au total 415 demandes d'autorisations d'importation provenant des pays tiers (voir figure ci-dessous):

- 60,3% de ces demandes ont été refusées;
- 26,0% de ces demandes ont été acceptées;
- 13,7% de ces demandes sont encore en cours d'examen.

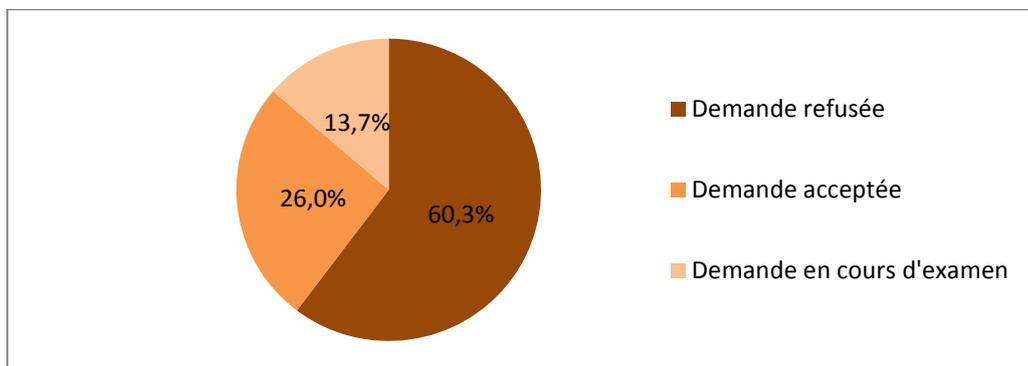


Figure 2: Pourcentage des demandes d'autorisations d'importation accepté, refusé ou en cours d'examen provenant des pays tiers en 2015

Ces 415 demandes d'autorisation d'importation proviennent surtout de la Chine, y compris Hong Kong, et des Etats-Unis:

- 72% proviennent de la Chine, Hong Kong inclus;
- 16% proviennent des Etats-Unis.

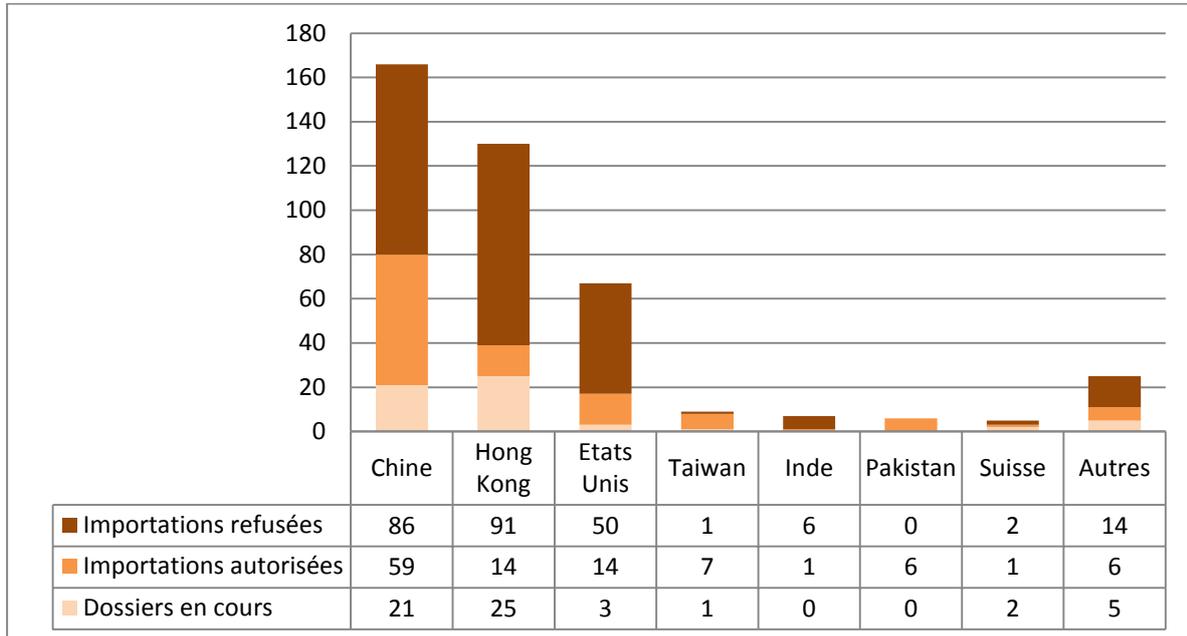


Figure 3: Nombre de demandes d'autorisation d'importation provenant des pays tiers en 2015

83,6% des demandes d'autorisation d'importation concernent les produits couverts par les directives "LVD", "EMC" et "R&TTE". Il est à noter qu'un produit peut être couvert simultanément par différentes directives, comme par exemple la directive "LVD" et la directive "EMC".

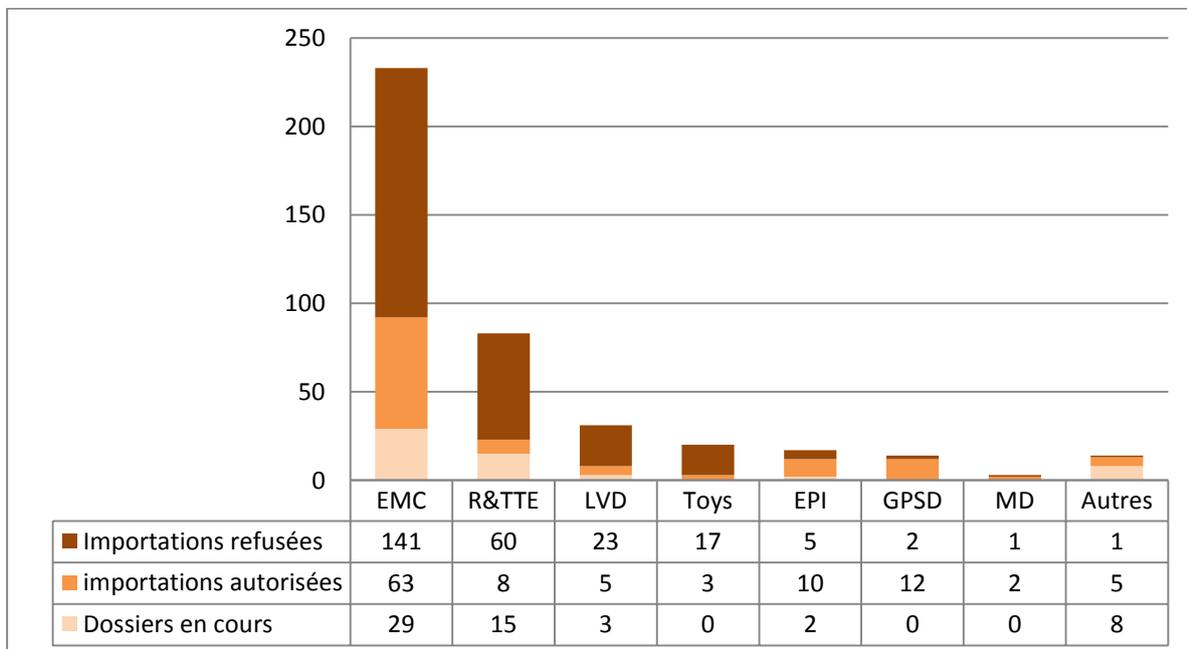


Figure 4: Demandes d'autorisation d'importation provenant des pays tiers en 2015 – Actes législatifs concernés

Deux réunions de coordination nationale entre les différentes autorités compétentes de la surveillance du marché au Luxembourg ont été organisées.

5.2.2. Sorties sur le terrain et contrôles réalisés auprès des opérateurs économiques

En 2015, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS a effectué un total de 139 sorties auprès des opérateurs économiques luxembourgeois dans le cadre du contrôle de la conformité des produits présents dans la chaîne d'approvisionnement. Le service "produits consommateurs" a réalisé 74 sorties alors que le service "produits industriels" en a réalisé 65.

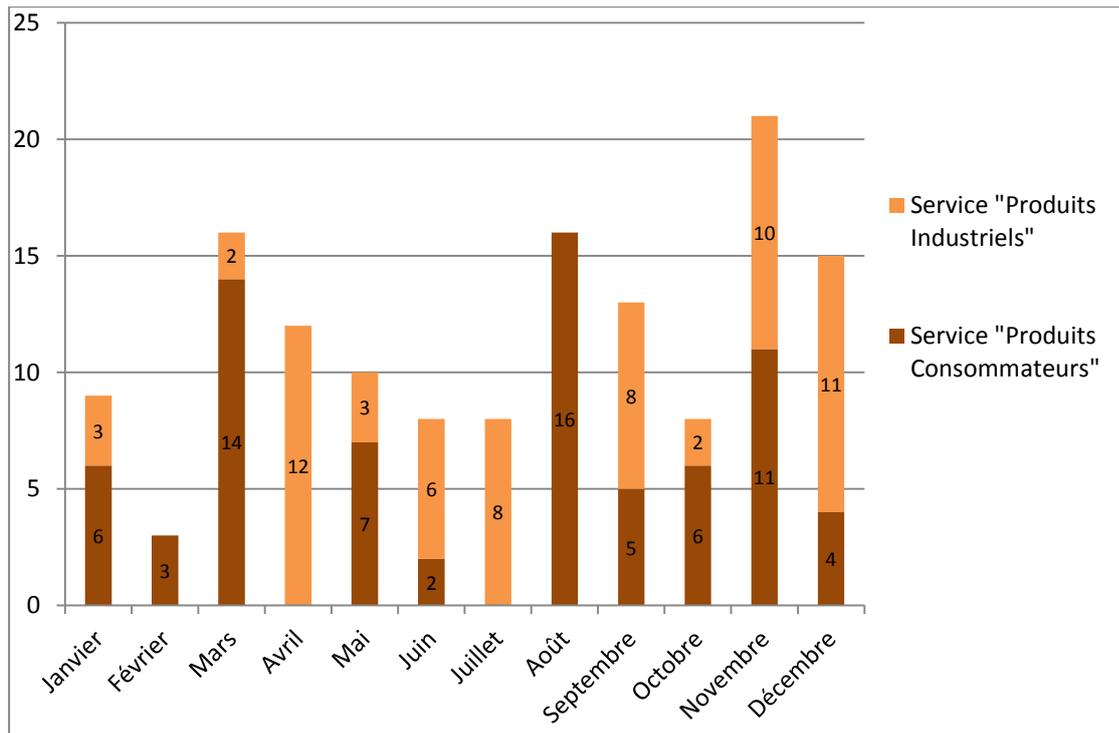


Figure 5: Nombre d'opérateurs économiques luxembourgeois contrôlés en 2015

Service "produits consommateurs"

En 2015, les activités principales du service "produits consommateurs" sur le territoire national dans le cadre des directives "GPSD", "TOYS", "LVD", "EMC", "R&TTE", "ATEX", "Ecoconception", "Etiquetage énergétique" et "Fibres textiles" peuvent être résumées comme suit:

- contrôles dans les grandes surfaces, les magasins, les foires etc. portant principalement sur la vérification de l'apposition du marquage CE sur des produits et des équipements destinés au grand public, ainsi qu'à l'exactitude des documents joints;
- organisation de réunions avec les différentes parties concernées des grandes surfaces et des revendeurs afin de garantir une meilleure coopération dans l'intérêt de la protection du consommateur;
- campagnes de contrôle saisonnières à la "Schueberfouer" et aux marchés de Noël pour détecter des produits et des équipements non-conformes;
- suivi de 1.859 produits notifiés par le biais du système RAPEX en relation avec les articles 11 et 12 de la directive "GPSD";
- réalisation d'une campagne de contrôle de la teneur en phtalates dans les poupées pour enfants. Au total, 12 articles, couverts par la directive "TOYS" ont été testés. 2 jouets ont

révélé de fortes teneurs en phtalates, et ont conduit à 2 interdictions de vente ainsi que 2 alertes RAPEX.

- réalisation d'une campagne de contrôle de la teneur en chrome VI dans les articles en cuir. Au total 10 articles différents, couverts par la directive "GPSD", ont été testés. 3 articles ont révélé de fortes teneurs en chrome VI, ce qui a mené à 3 interdictions de vente temporaires pendant la durée de l'instigation. Les opérateurs économiques concernés n'ont pas communiqué leur prise de position durant 2015.
- Préparation d'une campagne de contrôle de la migration du nickel dans les bijoux de fantaisie. Au total 21 bijoux différents, couverts par la directive "GPSD", ont été prélevés pour les tests et envoyés au laboratoire pour analyse. Les analyses sont encore en cours.
- Recherche, analyse et retrait du marché luxembourgeois de produits dans le domaine de l'application des directives sous la responsabilité du service "produits consommateurs".

Actes législatifs	Type de produits contrôlés	Nombre de produits contrôlés	Nombre de produits conformes	Nombre de produits non-conformes	Nombre de produits en cours d'analyse	% de non-conformités
TOYS	Poupées (chim.)	12	10	2	0	17%
	Divers articles (adm.)	179	158	21	0	12%
GPSD	Lasers (adm.)	12	7	5	0	42%
	Briquets (adm.)	5	4	1	0	20%
	Barrières de sécurité pour enfants (tech.)	4	-	-	4	En cours
	Articles en cuir (chim.)	10	7	3	0	30%
	Bijoux de fantaisie (chim.)	21	10	-	11	En cours
	Divers articles (adm.)	8	2	6	0	75%
LVD	Luminaires (adm.)	26	24	2	0	8%
	Divers articles (adm.)	38	37	1	0	3%
EMC	E-bikes (adm.)	3	3	0	0	0%
	Divers articles (adm.)	68	66	2	0	3%
Eco-design et Eco-labelling	Appareils électroménagers (adm.)	212	208	4	0	2%
R&TTE	Drônes (tech.)	4	-	-	4	En cours

	Ordinateurs (adm.)	20	20	0	0	0%
	Articles "Schueberfouer" (adm.)	10	1	9	0	90%
	Divers articles (adm.)	19	17	2	0	11%
Textiles	Divers articles (adm.)	9	4	5	0	55%

Tableau 4: Contrôles et campagnes réalisés par le service "produits consommateurs" dans le cadre de sorties sur le terrain (tech. = essais techniques; chim. = analyses chimiques; adm. = contrôles administratifs)

Service "produits industriels"

Le service "produits industriels" gère, depuis le 1^{er} août 2014, la surveillance du marché des produits couverts par les actes législatifs relatifs aux "générateurs d'aérosols", "EPI", "explosifs à usage civil", "LIFT", "PED", "CW", "MD", "articles pyrotechniques", "SPVD", "GAD", "TPED" et "produits de construction".

Les activités réalisées par le service "produits industriels" en 2015 peuvent être résumées comme suit:

- Traitement de demandes d'autorisation d'importation.
- Réalisation de visites terrain ponctuelles auprès des opérateurs économiques.
- Réalisation de visites ciblées sous forme de campagnes. Il s'agit surtout d'analyses administratives.
- Organisation de visites et de réunions de sensibilisation auprès des opérateurs économiques, des associations et des fédérations.
- Réalisation d'une campagne de contrôle de la teneur en chrome VI dans les gants de protection en cuir. Au total, 17 articles couverts par la directive "EPI", ont été testés. 3 articles ont révélé de fortes teneurs en chrome VI, ce qui a mené à 3 interdictions de vente ainsi que 3 alertes RAPEX.
- Recherche, analyse et retrait du marché luxembourgeois de produits dans le domaine de l'application des directives sous la responsabilité du service "produits industriels".

Actes législatifs	Type de produits contrôlés	Nombre de produits contrôlés	Nombre de produits conformes	Nombre de produits non-conformes	Nombre de produits en cours d'analyse	% de non-conformités
GAD	Grills à gaz (adm.)	49	45	4	0	8%
Articles pyrotechniques	Articles de catégorie 1 à 3 (tech.)	32	0	0	32	En cours
EPI	Gants de protection en	17	14	3	0	18%

	cuir (chim.)					
	Divers articles (adm.)	18	16	2	0	12%
PED	Bouteilles de plongée (adm.)	4	4	0	0	0%
Générateurs d'aérosols	Divers articles (adm.)	32	30	2	0	7%
MD	E-bikes (adm.)	3	2	1	0	33%
	Station de lavage voiture (adm.)	1	0	1	0	100%
	Divers articles (adm.)	2	1	1	0	50%
SPVD	Compresseurs à air (tech.)	3	0	0	3	En cours
Produits de construction	Détecteurs CO et ciment (adm.)	8	8	0	0	0%

Tableau 5: Contrôles et campagnes réalisés par le service "produits industriels" dans le cadre de sorties sur le terrain (tech. = essais techniques; chim. = analyses chimiques; adm. = contrôles administratifs)

5.2.3. Conférences nationales

Une conférence relative au premier volet du nouveau cycle de conférences "Fit4Conformity" a été organisée en collaboration avec la Chambre de Commerce du Luxembourg en décembre 2015. Le but de ce cycle de conférences est de faire comprendre aux opérateurs économiques les enjeux, les risques et les particularités concernant la conformité des produits, la normalisation, la métrologie légale et la métrologie industrielle.

Le département de la surveillance du marché de l'ILNAS y a effectué différentes présentations relatives à la réglementation communautaire applicable aux produits, au marquage CE des produits, à la surveillance du marché luxembourgeois et à la normalisation.

Deux ateliers thématiques relatifs aux équipements électriques concernés par les directives "LVD" et "MD", ainsi qu'aux directives "TOYS" et "GPSD" ont été menés par l'ILNAS.

5.3. Le laboratoire d'essais de l'ILNAS

Le laboratoire d'essais a investi en 2015 un temps considérable dans la préparation et la gestion du projet de construction du nouveau laboratoire de compatibilité électromagnétique et équipements radio sur le site d'Esch-Belval. Ceci explique la raison du nombre limité d'essais techniques "EMC" en 2015.

Notons également que le laboratoire a subi un audit de surveillance pour le domaine de la sécurité électrique. Le maintien de l'accréditation du laboratoire pour ce domaine selon la norme EN ISO/IEC 17025 a été confirmé en date du 7 décembre 2015.

Au cours de l'année 2015, le laboratoire d'essais a réalisé :

- 7 projets dans le domaine "EMC";
- 19 projets dans le domaine "LVD";
- 9 projets dans le domaine "TOYS".

Après le contrôle des marquages et documentations, ainsi que les essais électriques, mécaniques, physiques et thermiques prescrits par les normes harmonisées applicables, les résultats se sont présentés de la façon suivante :

Actes législatifs	Exemples de produits	Nombre total de projets	Nombre de produits conformes	Nombre de produits non-conformes	Taux de non-conformités
EMC	Luminaires DEL, laser, train électrique, invertisseur DC-AC	7	2	5	71%
LVD	Luminaires, grilles, pointeurs laser, autocuiseurs de riz, invertisseurs DC-AC	19	2	17	89%
TOYS	Peluches, colliers pour enfants, arbalètes, fusil à air comprimé	9	2	7	78%
Total :		35	6	29	83%

L'accréditation oblige le laboratoire d'essais à participer annuellement à des programmes d'essais d'intercomparaison afin de démontrer sa compétence et la fiabilité de ses équipements d'essais.

Ainsi, le laboratoire a pris part en 2015 aux programmes suivants :

- "Creepage and Clearance";
- "Ball Pressure";
- "Electric Strength – High Voltage";
- "Cordless automatic kettle test".

Pour le programme "Ball Pressure" et "Cordless automatic kettle test" le laboratoire a reçu de bons résultats en matière de mesure correcte des valeurs. Pour les deux autres essais le laboratoire est encore en attente des résultats.

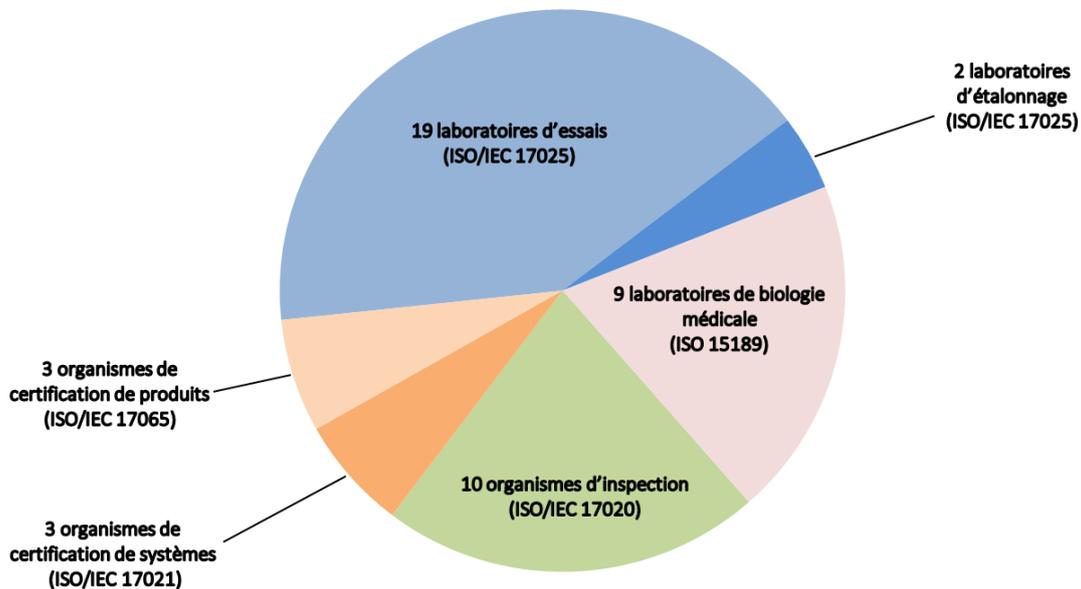
<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/acteurs/ilnas/laboratoires-essais/index.html>

6. Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance (OLAS)

6.1. Le département de l'OLAS en quelques chiffres

Les clients

La mission principale de l'OLAS consiste à évaluer la compétence des OEC au moyen d'audits d'accréditation. Fin 2015, l'OLAS a accrédité 39 OEC, inscrits au Registre national d'accréditation. Ces 39 OEC détiennent au total 46 accréditations réparties comme suit :



Le registre national d'accréditation, reprenant la liste complète des clients accrédités par l'OLAS ainsi que les portées d'accréditation et les certificats est disponible sur le portail qualité :

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/accreditation-notification/organismes-accredites/index.html>

Les audits d'accréditation

En 2015, l'OLAS a accrédité quatre nouveaux organismes :

- Le laboratoire de la ZithaKlinik est un laboratoire polyvalent qui prend en charge, 24 heures sur 24, tous les jours de l'année, l'ensemble des analyses médicales prescrites par les médecins. Depuis le 19 janvier 2015, le laboratoire est accrédité selon la norme "ISO 15189 – Laboratoires de biologie médicale – Exigences concernant la qualité et la compétence".
- ATE EL est une organisation d'experts spécialisés dans tous les domaines de l'homologation technique des véhicules. Depuis le 16 mars 2015, ATE EL est accrédité selon la norme "ISO/IEC 17020 – Évaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection".

- Le laboratoire du Syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires de l'Ouest (Sidero) est un laboratoire agréé par le Ministre de l'Environnement pour la surveillance des rejets des stations d'épuration des eaux urbaines résiduaires. Depuis le 27 avril 2015, il est accrédité selon la norme "ISO/IEC 17025 – Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais".
- Le Service de métrologie légale de l'ILNAS couvre les activités qui résultent d'exigences réglementaires et qui s'appliquent aux mesurages, aux unités de mesure, aux instruments de mesure, aux méthodes de mesurage et aux préemballages. Depuis le 27 avril 2015, le Service de la Métrologie légale, précédemment accrédité par le BELAC, est accrédité par l'OLAS selon la norme "ISO/IEC 17020 – Évaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection".

Fin 2015, trois clients supplémentaires finalisent leur accréditation qui sera effective dans le courant du premier trimestre 2016. Une dizaine de clients potentiels supplémentaires ont pris contact avec l'OLAS courant 2015, en vue d'une accréditation dans les prochaines années.

Les auditeurs et experts

Fin 2015, l'OLAS compte 112 auditeurs et experts, inscrits au Recueil national des auditeurs qualité et techniques pour réaliser ses audits d'accréditation.

Le comité d'accréditation

L'avis du comité d'accréditation est demandé sur chaque dossier d'accréditation (audits initiaux, de surveillance, d'extension, de renouvellement ou complémentaires). Il est composé de 14 membres permanents représentant les parties intéressées de l'accréditation (les autorités, les partenaires économiques et les clients accrédités) et d'une experte qui renforce les compétences du comité dans le domaine de la certification.

Au cours de l'année, le comité d'accréditation s'est réuni à sept reprises. Il a traité 42 dossiers et rendu un total de 42 avis.

La liste des membres du comité d'accréditation de l'OLAS est consultable sur le portail qualité:

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/accréditation-notification/accréditation/liste-membres-ca/index.html>

6.2. L'OLAS et la formation

En 2015, l'OLAS a organisé des formations destinées à maintenir la compétence de ses auditeurs et experts, de ses clients, des membres du Comité d'accréditation et de son personnel:

- Une formation d'harmonisation à la nouvelle version de la norme "ISO 15189 : 2012 – Laboratoires de biologie médicale - Exigences concernant la qualité et la compétence", destinée aux auditeurs et experts de l'OLAS et à son personnel.
- Une formation d'harmonisation à la nouvelle version de la norme "ISO/IEC 17020 :2012 - Évaluation de la conformité - Exigences pour le fonctionnement de différents types

d'organismes procédant à l'inspection", destinée aux auditeurs et experts de l'OLAS et à son personnel.

- Une formation "Loi du 25 juillet 2015 relative à l'archivage électronique – Prestataires de services de conservation ou de dématérialisation", destinée aux membres du Comité d'accréditation, aux clients de l'OLAS et à son personnel.
- Une formation sur l'alignement des directives "Nouvelle approche", conformément à la décision (CE) n°768/2008 relative à un cadre commun pour la commercialisation des produits, destinée aux auditeurs en charge de l'audit des organismes notifiés. Cette formation est disponible sur le portail qualité:

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/publications/accreditation-notification/supports-de-formation/index.html>

- la Journée de la Communauté de l'accréditation 2015, totalisant 55 personnes, a permis de réunir les clients, les auditeurs, les membres du Comité d'accréditation et l'équipe OLAS. Le contenu des présentations de cette Journée est disponible sur le portail qualité:

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/publications/accreditation-notification/journee-notification/journee-communaute-accreditation/index.html>

6.3. Les activités européennes et internationales de l'OLAS

Les activités de l'OLAS dans le domaine de l'accréditation

L'OLAS est membre signataire des accords de reconnaissance mutuelle d'EA, d'IAF et d'ILAC pour les laboratoires d'essais, d'étalonnages et de biologie médicale, les organismes d'inspection et les organismes de certification de produit et de systèmes de management qualité et de l'environnement depuis le 18 avril 2012. La réévaluation EA de l'OLAS est en cours de réalisation (décembre 2015 et janvier 2016).

Grâce à cette reconnaissance mutuelle, les organismes accrédités par l'OLAS ont plus de facilités à faire accepter leurs produits ou leurs services qu'ils exportent sur les marchés étrangers, car les résultats, les rapports ou certificats qu'ils délivrent sont acceptés par tous les États signataires de ces accords.

Toutes les informations nécessaires sur les organisations européennes et internationales actives dans le domaine de l'accréditation sont disponibles sur le portail qualité:

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/accreditation-notification/reconnaissance-mutuelle/index.html>

En 2015, l'OLAS a participé aux réunions internationales suivantes:

- EA General Assembly;
- EA Management Committee;
- EA Horizontal Harmonization Committee;
- EA Inspection and Certification Committee;
- IAF/ILAC General Assembly.

L'OLAS et les comités ISO/CASCO et TC 212

En 2015, l'OLAS a assuré le suivi des travaux dans les deux comités ISO dans lesquels il est inscrit.

Dans le cadre de la révision de la norme ISO/IEC 17025 :2005, l'OLAS a organisé 3 réunions d'experts auxquelles ont participé les parties intéressées pour discuter de l'évolution de la norme. A l'issue de ces réunions, des commentaires ont été transmis au secrétariat de l'ISO.

La norme ISO 17011 :2004 est actuellement en cours de révision. L'OLAS, seule partie intéressée au niveau national, participe à la révision de la norme via le groupe de travail ISO/CASCO/WG42.

6.4. La désignation des organismes notifiés

Avec l'entrée en vigueur de la loi modifiée du 4 juillet 2014 portant réorganisation de l'ILNAS, l'OLAS assure non seulement la surveillance annuelle des organismes notifiés sur la base de l'accréditation, mais a également été désigné comme autorité chargée de la notification auprès de la Commission européenne et des autres Etats membres de l'Union européenne des OEC nationaux notifiés.

Fin 2015, les six organismes notifiés auprès de la Commission européenne par le Luxembourg ont réussi à maintenir ou à prolonger leur accréditation. Ils conservent ainsi leur notification. La liste de ces organismes, ainsi que les domaines pour lesquels ils sont notifiés, sont référencés dans la base de données NANDO accessible via le portail qualité:

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/accréditation-notification/notifications/index.html>

6.5. Promotion de l'accréditation

Pour renforcer le volet communication dans le domaine de l'accréditation, l'OLAS a publié deux newsletters (en janvier et juillet 2015) qui sont disponibles sur le portail qualité:

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/publications/newsletter/accréditation/index.html>

En 2015, l'OLAS a introduit un nouvel outil de formation et d'information de ses auditeurs, la "Newsletter Auditor's special" afin d'améliorer la communication, de garantir la mise à jour des connaissances sur le fonctionnement de système d'accréditation OLAS et sur les changements pertinents du système qualité. 4 "Newsletter Auditor's special" ont été envoyés. Elles sont disponibles sur le portail qualité:

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/publications/newsletter/accréditation-auditeurs/index.html>

L'OLAS publie un article sur tout nouvel organisme accrédité sur le portail qualité, sous la rubrique "actualités":

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/actualites/accréditation-notification/2015/index.html>

7. Bureau luxembourgeois de métrologie (BLM)

7.1. Service de métrologie légale

Conformément à l'article 9 de la loi modifiée du 4 juillet 2014 portant réorganisation de l'ILNAS, le Service de métrologie légale a pour principales missions d'organiser et d'exécuter les contrôles métrologiques et les vérifications en rapport avec les instruments de mesure réglementés et les préemballages. Par ailleurs, il réalise la surveillance métrologique du parc d'instruments de mesure en usage dans les secteurs réglementés et veille à une application correcte et uniforme des unités de mesure légales dans le circuit économique.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/metrologie/metrologie-legale/index.html>

7.1.1. Vérification CE des instruments de pesage suivant la directive 2009/23/CE (anc. 90/384/CEE)

Le Service de métrologie légale a qualité d'organisme notifié au niveau européen (N°0460) dans le cadre de la directive 2009/23/CE relative aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique. Dès lors, il est habilité à procéder aux opérations de vérification CE et établir des attestations CE de conformité pour des instruments de pesage neufs, tels que les balances industrielles et les ponts-bascules pour camions, destinés à être mis en service dans le circuit économique au Luxembourg.

Les balances poids/prix et autres balances de comptoir facilement transportables, qui sont mises sur le marché au Luxembourg, ont normalement subi l'évaluation CE de la conformité dans le pays de provenance.

Selon le principe de la reconnaissance mutuelle prévue par la directive 2009/23/CE en matière d'évaluation de la conformité, les instruments qui ont fait l'objet d'une évaluation de la conformité et portent dûment le marquage CE et le marquage métrologique supplémentaire sont admis à être librement mis sur le marché et mis en service dans le circuit économique.

Comme l'année précédente, le nombre d'installations de pesage neufs présentées en 2015 à la vérification CE reste à un niveau faible. Plusieurs balances industrielles, telles que les ponts-bascules routiers, ont reçu la vérification CE sur leur lieu d'installation par le Service de métrologie légale. A noter que le Service de métrologie légale dispose de ses propres masses de 500 kg indispensables pour réaliser les essais métrologiques.

Année	Nombre de vérifications CE
2007	60
2008	47
2009	86
2010	99
2011	55
2012	12
2013	25
2014	6
2015	6

7.1.2. La surveillance métrologique du parc d'instruments de mesure en usage

Le but poursuivi par la surveillance métrologique est d'assurer notamment que les instruments en usage dans les différents secteurs réglementés, comme par exemple le commerce de détail, la confection de préemballages, continuent à répondre aux prescriptions métrologiques qui leur sont applicables. Sont visés par exemple les balances de toutes sortes, les distributeurs routiers de carburants, les ensembles de mesurage montés sur les camions-citernes destinés au transport et à la livraison des combustibles liquides ou encore les installations de mesurage sur camions-citernes destinés à la collecte du lait.

Le Service de métrologie légale procède à cet effet à des tournées annuelles de vérification périodique, qui sont arrêtées par le ministre de l'Économie.

Ce règlement ministériel désigne chaque année les communes qui sont visées par la tournée de vérification périodique ainsi que les dates et la durée des séances de vérification pour les instruments de mesure.

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/metrologie/metrologie-legale/tournees-verifications/index.html>

La tournée de vérification périodique de l'année 2015, à l'instar de la tournée 2012, visait principalement le Sud, comprenant les cantons de Capellen et d'Esch-sur-Alzette.

En ce qui concerne le contrôle périodique des instruments de pesage en usage, l'exercice 2015 s'avère être une année record en ce qui concerne le nombre total des balances de commerce contrôlées.

En effet, en 2015 le Service de métrologie légale a vérifié pas moins de 1.197 balances de comptoir par rapport à 571 instruments contrôlés l'année précédente et 1.071 instruments contrôlés lors de la tournée 2012 qui couvre exactement les mêmes régions.

Avec 192 balances industrielles et 63 balances routières pour camions contrôlées en 2015, le nombre d'interventions sur des instruments lourds se maintient également à un niveau très élevé par rapport aux années précédentes.

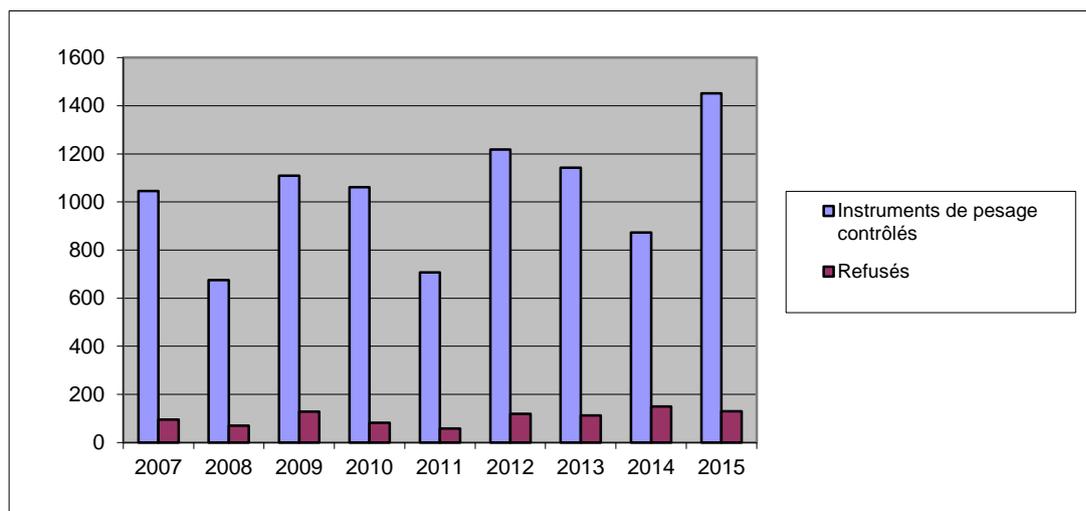
A noter qu'une tournée de vérification périodique du Service de métrologie légale consiste en un contrôle exhaustif de tous les instruments en service dans chaque région visitée. Par conséquent, le nombre d'instruments à vérifier varie en fonction du nombre d'instruments en service dans les régions visées par la tournée de vérification.

En ce qui concerne les stations-service, le Service de métrologie légale a contrôlé 2.861 distributeurs routiers lors de la tournée 2015. Le nombre important de pompes contrôlées reflète ce qu'on attendait de la tournée 2015 qui couvrait notamment des régions possédant un grand nombre de stations-service.

A titre d'exemple:

En ce qui concerne la vérification des instruments de pesage en service (balances et bascules industrielles de toutes sortes):

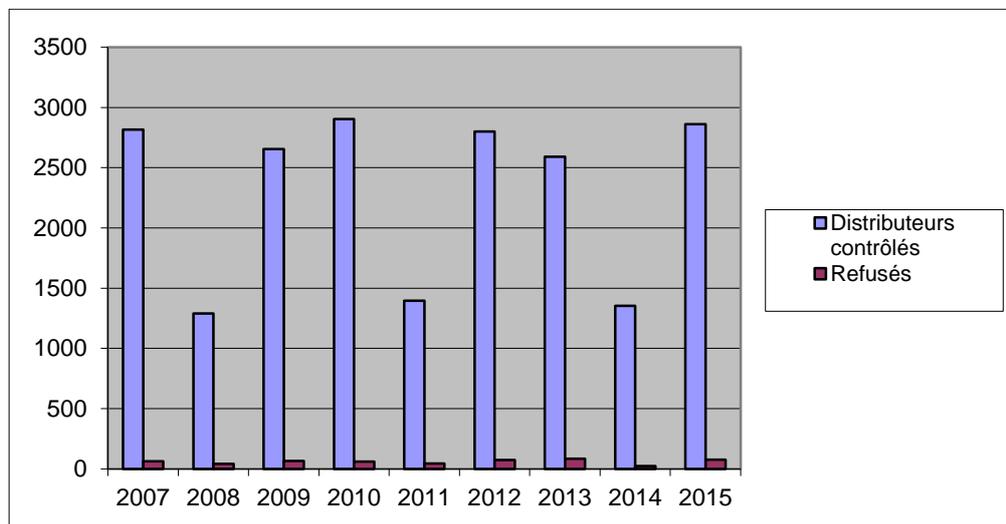
Année	Nombre d'instruments de pesage vérifiés	Taux de refus
2007	1.046	9,1%
2008	675	10,4%
2009	1.109	11,5%
2010	1.061	7,7%
2011	707	8,2%
2012	1.218	9,8%
2013	1.143	9,9%
2014	873	17,2%
2015	1.452	9,0%



Source: ILNAS

En ce qui concerne la vérification des distributeurs routiers de carburants en service :

Année	Nombre de distributeurs vérifiés	Taux de refus
2007	2.817	2,2%
2008	1.290	3,1%
2009	2.655	2,4%
2010	2.904	2,1%
2011	1.396	3,1%
2012	2.801	2,6%
2013	2.592	3,2%
2014	1.354	1,8%
2015	2.861	2,7%



Source: ILNAS

En ce qui concerne la vérification des ensembles de mesurage montés sur les camions-citernes destinés à la livraison des combustibles liquides:

Année	Nombre d'instruments vérifiés	Taux de refus
2007	66	0%
2008	36	0%
2009	95	0%
2010	41	0%
2011	22	0%
2012	56	0%
2013	31	0%
2014	20	0%
2015	46	0%

Par ailleurs, en 2015 le Service de métrologie légale a contrôlé auprès d'une laiterie 9 ensembles de mesurage sur camions-citernes utilisés pour la collecte du lait auprès des producteurs de lait. Aucun ensemble de mesurage pour le lait n'a dépassé les erreurs maximales tolérées en service.

A la demande d'administrations communales, 21 compteurs d'eau domestiques ont été vérifiés, dont un seul n'a pas répondu aux erreurs maximales tolérées en service.

7.1.3. Accréditation ISO/CEI 17020 du Service de métrologie légale

Depuis le 27 avril 2015 le Service de métrologie légale, précédemment accrédité par le BELAC, est accrédité par l'OLAS selon la norme "ISO/CEI 17020 – Évaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection".

La reconnaissance délivrée par cette accréditation couvre non seulement le système de management de l'organisme, mais également l'impartialité et l'indépendance de l'organisme ainsi que les compétences techniques du personnel et la conformité des installations et équipements et procédures d'inspection.

A présent, le respect des exigences de la norme ISO/CEI 17020 garantit la fiabilité des inspections réalisées dans le cadre de la vérification CE et de la vérification ultérieure des instruments de pesage (directive 2009/23/CE, ex. 90/384/CEE) ainsi que la vérification ultérieure des ensembles de mesurage routiers (directive 2004/22/CE).

<http://www.portail-qualite.public.lu/fr/acteurs/olas/index.html>

Le 17 décembre 2015 un audit interne selon ISO/CEI 17020 a été réalisé par un cabinet d'audit externe compétent et indépendant.

7.1.4. Activité au niveau européen et international du Service de métrologie légale

En 2015, les agents du Service de métrologie légale ont activement participé aux réunions du groupe de travail "instruments de mesure" auprès de la Commission européenne, qui se penche notamment sur des questions techniques relatives à la mise en œuvre de la directive modifiée 2004/22/CE, ainsi que la directive 2014/32/UE concernant les instruments de mesure.

Le Service de métrologie légale a participé à la 31^{ème} réunion du comité WELMEC, qui s'est tenue à Belgrade, Serbie du 5 au 7 mai 2015.

<http://www.welmec.org/>

7.2. La métrologie industrielle et scientifique

Le BLM ne dispose pas de ressources propres pour le développement de son infrastructure nationale de métrologie. Ce rôle a été confié par l'ILNAS à une ressource externe de l'Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance (ANEC).

Toutes les actions menées et les développements obtenus qui suivent sont le résultat de cette collaboration externe. Afin de faciliter la compréhension, cette ressource externe sera considérée comme faisant partie intégrante du BLM et sera simplement dénommée "BLM".

7.2.1. Stratégie nationale de métrologie

Le BLM a développé en début d'année une stratégie, qui permettra de développer l'infrastructure nationale de métrologie industrielle et scientifique dont le Luxembourg était jusqu'ici dépourvu. Cette stratégie a été approuvée par le ministre de l'Économie au mois d'avril. Elle comprend six piliers :

- le développement d'une infrastructure nationale;
- le rayonnement international;
- la formation;
- la recherche;
- la sensibilisation;
- la métrologie légale.

Elle sert à présent de guide de référence pour le développement du département et ses activités dans les prochaines années.

7.2.2. Développement d'une infrastructure nationale

L'infrastructure nationale repose sur plusieurs composantes principales :

- les locaux pour les laboratoires;
- les étalons primaires et équipements de laboratoire;
- le personnel qualifié pour son fonctionnement;
- les instituts désignés.

Les démarches nécessaires pour obtenir des locaux adaptés pour un laboratoire abritant des étalons nationaux ont été effectuées auprès des ministères concernés en cours d'année. L'acquisition des équipements de laboratoire et des étalons nationaux est planifiée en 2017, ainsi que les ressources permettant au BLM d'assurer la pérennité de la réalisation des missions lui attribuées dans la loi modifiée du 4 juillet 2014 portant réorganisation de l'ILNAS.

Sur proposition du BLM, le Laboratoire de gravimétrie de l'Université du Luxembourg (LGUL) est devenu Institut désigné (ID) en gravimétrie et peut à présent exercer sa propre représentation auprès des organismes nationaux ou internationaux de métrologie.

Le BLM a exploré et continuera d'explorer les possibilités données au niveau national de pouvoir confier certaines grandeurs à des organismes publics ou privés exerçant le rôle d'instituts désignés en charge de détenir des étalons nationaux et de proposer le raccordement à ceux-ci aux acteurs économiques qui en ont besoin (industries, laboratoires, écoles, universités, centre de recherche, etc.).

7.2.3. Rayonnement international

Le BLM est membre d'Euramet et du BIPM et a signé les accords de reconnaissance mutuelle en 2014. Au démarrage des activités d'étalonnage du BLM, celui-ci devra disposer d'un système de management de la qualité conforme à ISO/CEI 17025 qui est en cours de préparation et de mise en place grâce à la disposition de compétences internes.

En 2015, le BLM a participé pour la première fois à l'assemblée générale d'Euramet (Association européenne des instituts nationaux de métrologie), qui s'est tenue à Cracovie en Pologne du 2 au 5 juin.

Pour la métrologie industrielle et scientifique, le BLM ne disposant pas encore de ressources ni de laboratoires, ni d'étalons nationaux, une participation active au travers d'inscriptions du BLM à des comités techniques d'Euramet n'est donc pas apparue nécessaire en 2015. La nomination de l'Université du Luxembourg en tant qu'Institut désigné en gravimétrie nécessitera ultérieurement une participation active de l'université elle-même au comité technique des masses (TC-M) à partir de 2016.

Suite à la nomination du Laboratoire de géophysique de l'Université du Luxembourg (LGUL) en tant qu'institut désigné en gravimétrie, le BLM en a informé les organismes internationaux Euramet et le BIPM. Le Luxembourg dispose à présent d'une référence internationale en la matière. Il appartiendra à l'Université de décider de ses développements futurs, notamment en ce qui concerne la possibilité qui lui est à présent donnée, de disséminer les valeurs de référence de la gravité terrestre (g) vers les autres pays du monde. Cette désignation a pu être concrétisée dans le cadre d'une convention de partenariat entre l'Université du Luxembourg et l'ILNAS dans laquelle un support financier a été attribué au LGUL pour lui permettre d'assumer les contraintes relatives à ce nouveau rôle. Ceci concerne entre autres, la nécessité pour l'Université de se doter d'un système de management de la qualité lui permettant d'être reconnue et acceptée par ses pairs internationaux.

Grâce à l'appui du BLM, le LGUL a pu ainsi, pour la première fois, être l'organisateur officiel des dernières inter-comparaisons mondiales de gravimètres absolus, organisées en novembre 2015 sur le site de la Cité des Sciences de Belval, et ayant réunis des scientifiques de 15 pays.

7.2.4. Formation

Le BLM a organisé deux formations en métrologie en cours d'année. Ces formations ont été très demandées et ont bénéficié d'une bonne participation et d'une très bonne appréciation (Note moyenne de 8.5 /10).

Au total, une vingtaine de laboratoires privés ou publics ont pu ainsi faire former leur personnel sur le territoire national. Ces formations n'étaient auparavant proposées qu'à l'étranger.

7.2.5. Recherche

Le BLM a lancé un appel émanant d'EURAMET pour un besoin d'experts pour l'évaluation de projets de recherche européens dans le cadre du programme EMPIR (European Metrology Program for Research and Innovation). Cet appel concernait particulièrement des besoins en experts disposant de

compétences leur permettant de participer à l'évaluation de projets dans le domaine de la santé. Il a été adressé aux centres de recherches.

En matière de recherche au niveau européen, le Luxembourg n'a pas demandé son adhésion initiale au programme européen de recherche EMPIR conduit par EURAMET et n'a, jusqu'ici, jamais soumis de projet pour répondre aux appels à proposition d'EMPIR. Ceci est maintenant rendu possible avec la création du BLM au Luxembourg, qui possède à présent un organisme national en charge des questions de métrologie.

7.2.6. Sensibilisation

Les informations relatives à la création du BLM ont été publiées en début d'année sur le portail qualité de l'ILNAS ainsi que par courriel d'information auprès de plus de 190 sociétés industrielles et laboratoires implantés sur le territoire.

Une collaboration avec le CTIE a été initiée à partir de septembre afin de développer une Newsletter Métrologie qui a vu le jour et a été publiée en décembre sur le Portail Qualité de l'ILNAS, puis adressée à plus de 1 800 destinataires de tous les secteurs concernés. Depuis sa création, le BLM a publié plusieurs actualités sur le portail-qualité et intégré ces informations dans sa Newsletter afin de mieux faire connaître le BLM et la métrologie en général, avec une proposition de sujets d'actualité nationaux et internationaux portant sur la Métrologie, ainsi que les formations proposées par l'ANEC / Métrologie et le BLM.

L'ANEC / Métrologie a préparé et rédigé un article sur la métrologie qui a été publié début juillet dans la revue "MERKUR" et a participé, avec le service de métrologie légale, à l'élaboration d'un article sur la métrologie légale et le BLM publié au mois de juin dans la revue "TÉLÉCRAN".

Abréviations, Acronymes

ADCO	Administrative cooperation
ANEC	Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance
ATEX	Equipment and protective systems intended for use in potentially explosive atmospheres
BELAC	Organisme belge d'accréditation
BIPM	Bureau International des Poids et Mesures
BLM	Bureau luxembourgeois de métrologie
BnL	Bibliothèque nationale de Luxembourg
CCG	Centre de communications du gouvernement
CE	Commission européenne
CEB	Cellule entretien des bureaux de l'ILNAS
CEI	Commission électrotechnique internationale
CEM	Compatibilité électromagnétique
CEN	Comité européen de normalisation
CENELEC	Comité européen de normalisation électrotechnique
CGPM	Conférence générale des Poids et mesures
CI	Cellule informatique
CIPM-MRA	Comité international des poids et mesures - Mutual Recognition Agreement
CPR	Construction Products Regulation
CRTI-B	Centre de ressources de technologies et de l'innovation pour le bâtiment
CTIE	Centre des technologies de l'information de l'État
CW	Installations à câbles transportant des personnes
DBA	Département budget et administration
DEL	Diode électroluminescente
DIN	Deutsches Institut für Normung
DG	Direction générale
EA	European co-operation for accreditation
ECISS	European committee for iron and steel standardization
ECSDM	Base de données nationale de la surveillance du marché
EMC	Electromagnetic compatibility
EMPIR	European Metrology Program for Innovation and Research
ENISA	Agence européenne de "cyber-sécurité"
EPI	Équipement de protection individuelle
ETSI	Institut européen des normes de télécommunication
EURAMET	European Association of National Metrology Institutes
FedISA	Federation ILM, Storage & Archiving
FESA	Forum of European Supervisory Authorities for Electronic Signatures
GAD	Gas Appliances Directive
GPSD	Directive sécurité générale de produits
IAF	International accreditation forum
ICSMS	Information and communication system for market surveillance
ICT	Information and communication technologies
IEC	Commission électrotechnique internationale

ILAC	International laboratory accreditation cooperation
ILNAS	Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services
IMP	Expert group on the International Market for Products
INAP	Institut national d'administration publique
ISO	Organisation internationale de normalisation
ISO/CASCO	International organization for standardization / Committee on conformity assessment
ISO/IEC	Comité mixte de l'Organisation internationale de normalisation et de la Commission électrotechnique internationale
JTC1	Joint technical committee 1
LIFT	Directive relative aux ascenseurs
LIST	Luxembourg Institute of Science and Technology
LJMB	Lycée Josy Barthel à Mamer
LGUL	Laboratoire de géophysique de l'Université du Luxembourg
LVD	Low voltage directive
MD	Directive machines
MSG	Market Surveillance Group
NANDO	New approach notified and designated organisations Organisme
NSO	National standards organizations
OEC	Organisme d'évaluation de la conformité
OLAS	Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance
OLN	Organisme luxembourgeois de normalisation
PED	Equipements sous pression
PKI	Public key infrastructure
PROSAFE	Non profit professional organisation for market surveillance authorities and officers from throughout the EEA
PSCQ	Prestataires de services de confiance qualifié
PSDC	Prestataires de services de dématérialisation ou de conservation
R&TTE	Radio equipment and telecommunications terminal equipment and the mutual recognition of their conformity
RAPEX	Community rapid information system
RED	Radio equipment directive
SPVD	Réceptifs à pression simple
TC	Technical committee
TC212	Technical committee 212
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TOYS	Produits conçus ou destinés, exclusivement ou non, à être utilisés à des fins de jeu par des enfants de moins de 14 ans
TPED	Equipements sous pression transportables
WELMEC	European cooperation in legal metrology
WG42	Working Group 42

Relevé des initiatives législatives et réglementaires de l'ILNAS en 2015

Règlement grand-ducal du 7 mai 2015 fixant le programme, la durée et les modalités de contrôle des connaissances de la formation professionnelle spéciale portant sur la recherche et la constatation des infractions ainsi que sur les dispositions pénales de la loi du 4 juillet 2014 portant réorganisation de l'ILNAS.

(Mémorial A-N°87 du 19 mai 2015, page 1524)